

Conclusions de la CMP sur la ratification d'ordonnances dans le  
domaine de l'énergie

Intervention de Franck Montaugé 15-02-2017

**M. le Président,**

**M. le Ministre,**

**M. le rapporteur,**

**Chers collègues,**

Comme mes collègues, je me réjouis de l'accord trouvé en commission mixte paritaire sur ce texte qui va permettre à notre pays de faire un pas de plus vers les engagements pris dans le cadre de la stratégie bas-carbone, de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et de la COP21.

Qu'il s'agisse de production -et c'était l'objet de cette PJJ- ou d'économie d'énergie, les acteurs locaux et les consommateurs prendront de plus en plus une part active dans la transition énergétique en cours.

En donnant à cette transition un cadre légal adapté, celui de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, vous avez, Madame la Ministre, remarquablement orienté la politique énergétique de notre pays et je tenais à vous en remercier.

J'ai pu mesurer aussi sur le terrain votre attachement à donner aux acteurs impliqués les moyens de la réussite et je me réjouis du succès des territoires à énergie positive et du déploiement des plateformes de rénovation énergétique qui profitera à de nombreux Français.

L'atteinte des objectifs fixés pour notre pays passera aussi par la continuité de l'attitude de l'Etat à leur égard.

De très nombreux territoires, leurs maires, leurs présidents d'intercommunalités se sont déjà fortement engagés auprès de leurs populations. Il ne faudra pas les décevoir et je souhaite vivement que les engagements pris auprès d'eux, financiers en particulier, soient respectés.

Les sujets abordés dans les débats que nous avons eus sur ce texte nous ont permis de nous projeter dans un avenir pas forcément très lointain où la place prise par les productions d'énergies renouvelables et le développement des systèmes locaux de production nous obligent, nous législateurs, à anticiper le monde énergétique qui vient.

France stratégie nous y invite dans une note récente et la place que devront prendre les collectivités territoriales dans le nouveau contexte doit être repensée.

D'autre part, dans le cadre du marché intérieur de l'électricité, la commission européenne nous oblige maintenant à traduire dans notre droit national des propositions législatives nombreuses regroupées sous l'appellation de « paquet énergie propre ».

A ce stade, deux points de principe retiennent mon attention. La péréquation tarifaire et le devenir des tarifs règlementés.

Le développement des énergies renouvelables et des systèmes d'autoconsommation amorce la transition de notre modèle national de gestion de l'énergie électrique. Progressivement, nous allons nous éloigner du modèle centralisé que nous connaissions jusqu'ici pour nous approcher d'un système mixte, décentralisé en partie, voire en totalité si on le souhaite.

Ce mouvement nous oblige à penser sur des bases nouvelles la question de la péréquation tarifaire qui est, on le sait, une des formes

de traduction de l'égalité territoriale à laquelle nous sommes ici tous très attachés.

Le second point, la commission de régulation de l'énergie l'évoque en filigrane dans sa note de problématique relative à la transposition du paquet énergie propre.

La commission de régulation de l'énergie pose la question importante, je cite, « **de la protection des consommateurs particuliers et résidentiels face à un type d'offre qui pourrait les exposer à des variations considérables à court terme des prix de gros** ».

Nous reprendrons ces sujets dans la discussion des propositions du paquet énergie mais je souhaite personnellement que la haute assemblée dégage un **consensus à propos des mécanismes de protection** des consommateurs et **que les tarifs réglementés soient préservés** comme un choix supplémentaire en application du principe de subsidiarité.

Merci